

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2024

Déposés aux :

♦ Comité de répartition des ressources (CRR)
le 20-12-2024

♦ Comité de vérification (CV)
le 9-12-2024

♦ Conseil d'administration (CA)
le 17-12-2024

**Centre
de services scolaire
des Samares**

Québec 

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

Table des matières - États financiers résumés au 30 juin 2024

Rapport de la direction..... page 3

États financiers résumé..... pages 4-24

État de la situation financière..... page 4

État des résultats..... page 5

État de l'excédent accumulé..... page 6

Notes complémentaires..... pages 7 - 24

Annexe A - Revenus..... page 25

Annexe B - Charges par activités..... pages 26-27

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES** (Centre de services scolaire) pour l'exercice clos le 30 juin 2024 portant la signature électronique 9497924865, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Mallette S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant nommé par la direction, a procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Samares, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Mallette S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Nancy Lapointe, directrice générale



Marie-Claude Fredette, CPA, directrice
Services des ressources financières

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES
État résumé de la situation financière au 30 juin 2024

	2024	2023 (redressé)	Variation	
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse	22 450 723 \$	41 014 189 \$	(18 563 466) \$	(45%)
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 5)	78 866 940 \$	38 517 763 \$	40 349 177 \$	105%
Subvention d'investissement à recevoir	378 199 844 \$	452 477 312 \$	(74 277 468) \$	(16%)
Taxe scolaire à recevoir	1 814 863 \$	1 506 907 \$	307 956 \$	20%
Débiteurs	7 177 436 \$	6 580 616 \$	596 820 \$	9%
Stocks destinés à la revente	161 660 \$	56 333 \$	105 327 \$	187%
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	488 671 466 \$	540 153 120 \$	(51 481 654) \$	(10%)
PASSIFS				
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 8)	20 511 845 \$	60 521 668 \$	(40 009 823) \$	(66%)
Créditeurs et frais courus à payer (note 9)	52 863 277 \$	75 701 231 \$	(22 837 954) \$	(30%)
Subvention d'investissement reportée	456 698 520 \$	413 800 434 \$	42 898 086 \$	10%
Revenus perçus d'avance	3 492 481 \$	1 448 721 \$	2 043 760 \$	141%
Provision pour avantages sociaux	15 034 370 \$	12 533 690 \$	2 500 680 \$	20%
Dettes à long terme à la charge du CSS (note 12)	7 495 786 \$	7 678 199 \$	(182 413) \$	(2%)
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 13)	319 036 210 \$	350 214 710 \$	(31 178 500) \$	(9%)
Autres passifs	50 060 454 \$	30 860 488 \$	19 199 966 \$	62%
TOTAL DES PASSIFS	925 192 943 \$	952 759 141 \$	(27 566 198) \$	(3%)
DETTE NETTE	(436 521 477) \$	(412 606 021) \$	(23 915 456) \$	6%
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations corporelles	471 771 035 \$	430 379 358 \$	41 391 677 \$	10%
Stocks de fournitures	872 542 \$	194 081 \$	678 461 \$	350%
Charges payées d'avance	417 204 \$	10 374 143 \$	(9 956 940) \$	-96%
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	473 060 781 \$	440 947 582 \$	32 113 198 \$	7%
EXCÉDENT ACCUMULÉ	36 539 304 \$	28 341 561 \$	8 197 743 \$	29%

Note : pour l'ensemble du document, les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent varier d'un dollar près.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES
État résumé des résultats - Exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023 (redressé)	Variation	
REVENUS				
Subvention de fonctionnement et d'investissement du MEQ	415 458 032 \$	373 319 107 \$	42 138 925 \$	11%
Autres subventions et contributions	1 224 614 \$	1 499 122 \$	(274 508) \$	(18%)
Taxe scolaire	24 016 745 \$	23 070 933 \$	945 812 \$	4%
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 462 832 \$	1 240 016 \$	222 816 \$	18%
Ventes de biens et services	20 325 025 \$	19 576 324 \$	748 701 \$	4%
Revenus divers	4 888 410 \$	4 669 596 \$	218 814 \$	5%
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	19 747 627 \$	24 914 870 \$	(5 167 243) \$	(21%)
TOTAL DES REVENUS*	487 123 285 \$	448 289 968 \$	38 833 317 \$	9%
CHARGES				
Activités d'enseignement et de formation	191 330 220 \$	189 892 870 \$	1 437 350 \$	1%
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	112 419 061 \$	102 360 519 \$	10 058 542 \$	10%
Services d'appoint	51 894 235 \$	48 018 571 \$	3 875 664 \$	8%
Activités administratives	17 459 290 \$	14 677 377 \$	2 781 913 \$	19%
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	69 862 045 \$	52 298 749 \$	17 563 296 \$	34%
Activités connexes	33 491 058 \$	22 107 413 \$	11 383 645 \$	51%
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	2 500 680 \$	772 020 \$	1 728 660 \$	224%
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(31 048) \$	-	(31 048) \$	0%
TOTAL DES CHARGES**	478 925 541 \$	430 127 519 \$	48 798 022 \$	11%
EXCÉDENT DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	8 197 744 \$	18 162 449 \$	(9 964 705) \$	(55%)

* Voir Annexe A pour le détail des revenus

** Voir Annexe B pour le détail des charges par activité

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

État résumé de l'excédent accumulé - Exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023 (redressé)
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	28 341 560 \$	28 688 247 \$
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	- \$	(18 509 136) \$
Solde redressé	28 341 560 \$	10 179 111 \$
Excédent de l'exercice lié aux activités	8 197 744 \$	18 162 449 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	36 539 304 \$	28 341 560 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire des Samares (centre de services scolaire) est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2. CRITÈRES APPLIQUÉS POUR LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Les présents états financiers résumés sont tirés des états financiers audités préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, au 30 juin 2024, et pour l'exercice terminé à cette date.

La préparation des états financiers résumés exige de la direction qu'elle détermine les informations qui auront à y être reflétées afin qu'ils soient cohérents, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités ou qu'ils constituent, dans leurs aspects significatifs, un résumé fidèle de ces états.

La direction a préparé les présents états financiers résumés selon les critères suivants :

- les états financiers résumés comprennent l'état résumé de la situation financière et l'état des résultats ainsi que de l'excédent (déficit) accumulé;
- les informations comprises dans les états financiers résumés concordent avec les informations correspondantes dans les états financiers audités;
- les notes complémentaires qui détaillent les postes des états financiers.

Pour obtenir une copie de ces états financiers complets, la demande doit être faite à la direction du Centre de services scolaire des Samares.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du centre de services scolaire, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Catégories et évaluations

L'encaisse et les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les transferts du gouvernement du Canada) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les emprunts temporaires, les crédateurs et les frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes de la provision pour avantages sociaux (vacances) et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction sont passés en charge lorsque les éléments classés dans les instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Alors, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte au niveau des débiteurs, une provision pour créances douteuses est établie afin qu'ils soient présentés au montant le moins élevé entre le coût ou la valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est prise en considération dans les résultats de l'exercice.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs financiers

Régime de retraite

Les membres du personnel du centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou le Régime de retraite des enseignants (RRE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés des CSS sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire, en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de ces journées de maladies par les employés.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaires à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;

- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, le Centre de services scolaire est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice. Elles sont destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service et ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des activités.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement dans les charges au cours de l'exercice.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments - OMHS	35 ans ¹
Réseau de télécommunication	20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Aménagement de terrains	10 ou 20 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ans
Améliorations locatives	8 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans

(1) Une « composante OMHS » a été créée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée.

Subventions et subventions reportées

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant des droits de scolarité et frais de scolarisation, de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Ces revenus, à l'exception des revenus divers provenant des intérêts, pénalités et frais de retard, constituent des opérations avec obligations de prestations pour lesquelles le centre de services scolaire doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les revenus tirés de la vente de fournitures et matériel scolaire sont comptabilisés au moment de la vente.

Obligations de prestation remplies progressivement

Les revenus tirés des droits de scolarité et frais de scolarisation sont comptabilisés progressivement par le centre de services scolaire sur la durée de la formation offerte.

Les revenus provenant des services de garde en milieu scolaire, de la surveillance et du transport du midi et des autres activités chargées aux usagers sont comptabilisés progressivement par le centre de services scolaire, soit à mesure que les services sont rendus. Les revenus tirés de la location d'immeubles et de biens meubles sont comptabilisés progressivement sur la durée de la location. Les revenus découlant de prêts de service sont constatés progressivement sur la durée du prêt.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Éventualités

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif quand il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est présenté en voie de notes aux états financiers.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2023, le Centre de services scolaire des Samares a adopté les normes suivantes :

Chapitre SP 3400, Revenus

Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle vient également faire la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation (nommées opérations avec contrepartie) et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation (nommées opérations sans contrepartie).

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucune incidence significative sur les résultats, ni sur la situation financière du Centre de services scolaire des Samares.

Chapitre SP 3160, Partenariats public-privé

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'une infrastructure acquise par le gouvernement sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP), soit un partenariat entre une entité gouvernementale et le partenaire du secteur privé. Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque le Centre de services scolaire des Samares en obtient le contrôle.

4. MODIFICATION COMPTABLES ET CORRECTION D'ERREURS

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucun impact sur les résultats, ni sur la situation financière puisque que le Centre de services scolaire des Samares ne détient pas de partenariats public-privé.

Note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés

Cette note d'orientation traite de la définition d'un élément incorporel acheté. Dorénavant, la norme indique que ces éléments incorporels achetés doivent être comptabilisés s'ils répondent à la définition d'un actif.

Ce changement n'a entraîné aucun impact sur les états financiers du Centre de services scolaire des Samares puisqu'il ne détient pas d'éléments incorporels achetés.

Modifications comptables

Le 1er juillet 2023, le Centre de services scolaire a procédé à la modification de certaines méthodes utilisées pour comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- Modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La Direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier.
- Estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La Direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs, dont les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment.

4. MODIFICATION COMPTABLES ET CORRECTION D'ERREURS (suite)

- D'autres corrections ont été apportées telles que l'ajout de bâtiments, de composants ou de matériaux omis lors de la première identification des actifs contaminés, la correction du pourcentage d'actifs contaminés dans les bâtiments, la correction de l'année de construction ou de l'année de mise hors service prévue, la comptabilisation des OMHS découlant de la présence d'halocarbures dans certaines immobilisations qui n'avaient pas été identifiés en 2022-2023, etc.

Ces changements ont été appliqués de façon rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs et ont eu pour effet de faire varier les postes des états financiers de la façon suivante :

ÉTAT DES RESULTATS	2024	2023
Revenus		
Subvention d'investissement	0 \$	(714 210) \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	0 \$	(684 685) \$
Total des revenus	0 \$	(1 398 895) \$
Charges		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	0 \$	(56 123) \$
Excédent (Déficit) de l'exercice liés aux activités	0 \$	(1 342 772) \$

ÉTAT DE L'EXCEDENT (DEFICIT) ACCUMULE LIE AUX ACTIVITES	2024	2023
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités au début	0 \$	(1 342 772) \$
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin	0 \$	0 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE	2024	2023
Actifs financiers		
Subvention d'investissement à recevoir	0 \$	(1 320 500) \$
Subvention d'investissement reportée	0 \$	(78 395) \$
Total des actifs financiers	0 \$	(1 398 895) \$
Passifs		
Autres passifs (OMHS)	0 \$	(1 320 500) \$
Actifs financiers nets (Dette nette)	0 \$	(78 395) \$
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	0 \$	78 395 \$
Excédent (Déficit) accumulé à la fin	0 \$	0 \$

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2024	2023
Actifs financiers nets (Dette nette) au début	0 \$	(78 395) \$
Excédent (Déficit) de l'exercice	0 \$	0 \$
Immobilisations corporelles	0 \$	0 \$
Actifs financiers nets (Dette nette) à la fin	0 \$	0 \$

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, ils sont présentés dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2024	2023
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	78 866 940 \$	38 517 763 \$
Total des transferts à recevoir du Gouvernement du Canada	61 530 \$	34 320 \$
	78 928 470 \$	38 552 083 \$

Subvention d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présenté à la page 20 du rapport financier.

7. DÉBITEURS

Le détail des débiteurs est présenté à la page 23 du rapport financier.

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 59 889 279 \$ (181 914 779 \$ au 30 juin 2023) sous forme de marge de crédit portant intérêt au taux de base préférentiel. Les acceptations bancaires garanties par le MEQ portent intérêt aux taux suivants :

	2024	2023
Taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %	0 \$	5 062 000 \$
Taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %	20 511 845 \$	55 459 668 \$
Total des emprunts temporaires	20 511 845 \$	60 521 668 \$

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

Le détail des créditeurs et frais courus à payer est présenté à la page 31 du rapport financier.

10. REVENUS REPORTÉS

Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

11. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, et ce, jusqu'au 30 juin 2016. Ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement, au 30 juin, s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

12. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Le MEQ a autorisé le centre de services scolaire à financer le projet de construction du Centre Multisport.

BILLET À ORDRE À TAUX FIXE	SOLDE AU 30 JUIN 2023	ÉMISSION DE L'EXERCICE	REMBOURSEMENT DE L'EXERCICE	SOLDE AU 30 JUIN 2024
4,484 %, remboursable par versements mensuels de 43 660 \$ à partir du 25 juin 2022 jusqu'au 25 mai 2046	7 678 199 \$	0 \$	182 413 \$	7 495 786 \$

Échéancier des dettes à la charge du centre de services scolaire au 30 juin 2024	2024	2023
2025	191 702 \$	182 413 \$
2026	200 477 \$	191 702 \$
2027	209 653 \$	200 477 \$
2028	218 411 \$	209 653 \$
2029	229 247 \$	218 411 \$
2030 et suivantes	6 446 296 \$	6 675 543 \$

13. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION

	2024	2023
Financement Québec		
4,94 %, remboursable par versements annuels de 434 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2033 et par un versement de 866 000 \$ le 1 ^{er} juin 2034	4 772 000 \$	5 206 000 \$
Fonds de financement		
3,0945 %, remboursable par versements annuels de 352 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2022 et par un versement de 5 632 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2023	0 \$	5 632 000 \$
3,271 %, remboursable par versements annuels de 888 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023 et par un versement de 6 872 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2024	6 872 000 \$	7 760 000 \$
3,058 %, remboursable par versements annuels de 800 000 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023 et par un versement de 12 800 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2024	12 800 000 \$	13 600 000 \$
1,7255 %, remboursable par versements annuels de 744 000 \$ à partir du 1 ^{er} septembre 2016 jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 11 904 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	12 648 000 \$	13 392 000 \$
2,747 %, remboursable par versements annuels de 1 428 000 \$ à partir du 1 ^{er} septembre 2017 jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026 et par un versement de 21 420 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2027	25 704 000 \$	27 132 000 \$
2,175 %, remboursable par versements annuels de 930 000 \$ à partir du 1 ^{er} mars 2017 jusqu'au 1 ^{er} mars 2024 et par un versement de 663 000 \$ le 1 ^{er} mars 2025	663 000 \$	1 593 000 \$
2,437 %, remboursable par versements annuels de 2 239 000 \$ à partir du 1 ^{er} septembre 2018 jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026 et par un versement de 32 115 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2027	38 832 000 \$	41 071 000 \$
3,209 %, remboursable par versements annuels de 1 434 000 \$ à partir du 1 ^{er} décembre 2019 jusqu'au 1 ^{er} décembre 2042 et par un versement de 1 427 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2043	28 673 000 \$	30 107 000 \$
SOLDE À REPORTER	130 964 000 \$	145 493 000 \$

13. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION (suite)

	2024	2023
SOLDE REPORTÉ	130 964 000 \$	145 493 000 \$
3,197 %, remboursable par versements annuels de 547 000 \$ à partir du 1 ^{er} décembre 2019 jusqu'au 1 ^{er} décembre 2036 et par un versement de 568 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2037	7 679 000 \$	8 226 000 \$
2,934 %, remboursable par versements annuels de 1 211 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2019 jusqu'au 1 ^{er} décembre 2025 et par un versement de 1 131 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2026	3 553 000 \$	4 764 000 \$
2,334 %, remboursable par versements annuels de 2 360 000 \$ à partir du 1 ^{er} décembre 2020 jusqu'au 1 ^{er} décembre 2044	49 560 000 \$	51 920 000 \$
2,035 %, remboursable par versements annuels de 2 256 000 \$ à partir du 1 ^{er} décembre 2020 jusqu'au 1 ^{er} décembre 2026 et par un versement de 2 535 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2027	9 303 000 \$	11 559 000 \$
1,832 %, remboursable par versements annuels de 1 371 000 \$ à partir du 1 ^{er} décembre 2020 jusqu'au 1 ^{er} décembre 2022 et par un versement de 1 710 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2023	0 \$	1 710 000 \$
2,689 %, remboursable par versements annuels de 2 547 520 \$ à partir du 1 ^{er} mars 2022 jusqu'au 1 ^{er} mars 2046	56 045 459 \$	58 592 980 \$
0,674 %, remboursable par versements annuels de 1 346 288 \$ à partir du 1 ^{er} mars 2022 jusqu'au 1 ^{er} mars 2024	0 \$	1 346 289 \$
3,001 %, remboursable par versements annuels de 1 382 400 \$ à partir du 1 ^{er} mars 2023 jusqu'au 1 ^{er} mars 2047	31 795 192 \$	33 177 592 \$
1,823 %, remboursable par versements annuels de 1 373 335 \$ à partir du 1 ^{er} mars 2023 jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	1 373 335 \$	2 746 669 \$
4,553 %, remboursable par versements annuels de 1 159 891 \$ à partir du 1 ^{er} octobre 2023 jusqu'au 1 ^{er} octobre 2047	27 837 393 \$	28 997 285 \$
4,217 %, remboursable par versements annuels de 879 829 \$ à partir du 1 ^{er} octobre 2023 jusqu'au 1 ^{er} octobre 2025	1 759 658 \$	2 639 487 \$
3,943 %, remboursable par versements annuels de 87 440 \$ incluant frais et intérêts à partir du 1 ^{er} juillet 2023 jusqu'au 1 ^{er} juillet 2032	648 786 \$	707 904 \$
SOLDE	320 518 823 \$	351 880 206 \$
Moins : Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 482 614 \$	1 665 496 \$
	319 036 209 \$	350 214 710 \$

13. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION (suite)

Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2024

	2024	2023
2025	40 392 425 \$	31 361 382 \$
2026	29 846 513 \$	40 392 425 \$
2027	16 985 202 \$	29 846 513 \$
2028	66 003 820 \$	16 985 202 \$
2029	49 712 126 \$	66 003 820 \$
2030 et suivantes	117 578 737 \$	167 290 864 \$

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaires concernent le désamiantage des bâtiments.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2024 Désamiantage	2023 (Redressé)
	Total	Total
Solde au début	21 180 562 \$	23 384 025 \$
Nouvelles obligations de mise hors service	0 \$	0 \$
Charge de désactualisation	933 054 \$	906 448 \$
Révision des estimations (diminution)	(2 268 743) \$	(3 109 911) \$
Solde à la fin	19 844 873 \$	21 180 562 \$

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

Désamiantage	2024	2023
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,98%	5,54 %
Période d'actualisation ⁽¹⁾	De 7 ans à 53 ans	De 8 ans à 54 ans
Taux d'inflation	2,57%	2,93 %

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 30 342 244 \$ (30 148 861 \$ au 30 juin 2023).

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Une contribution financière de 19 844 873 \$ a été octroyée au Centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service. De ce montant, 1 335 689 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans les subventions d'investissement reportés.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, l'échéancier prévu des travaux, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer des travaux.

Hypothèses	Taux d'actualisation		Taux d'inflation		Année de service	
	+0,5%	- 0,5%	+ 0,5 %	-0,5%	+ 1 an	-1 an
1 Solde de l'OMHS avant l'analyse de sensibilité	19 844 873 \$	19 844 873 \$	19 844 873 \$	19 844 873 \$	19 844 873 \$	19 844 873 \$
Solde de l'OMHS après l'analyse de sensibilité	17 837 754 \$	22 121 595 \$	22 198 356 \$	17 764 356 \$	19 390 010 \$	20 368 275 \$
Variation (en \$)	(2 007 119) \$	2 276 722 \$	2 353 483 \$	(2 080 517) \$	(454 864) \$	523 402 \$
Variation (en %)	(10,11) %	11,47 %	11,86 %	(10,48) %	(2,29) %	2,64 %

15. FLUX DE TRÉSORERIE

	2024	2023
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	10 915 933 \$	12 272 052 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	2 185 342 \$	1 737 466 \$

Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement	2024	2023
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir	(40 349 178) \$	14 348 052 \$
Subvention d'investissement à recevoir	74 277 468 \$	(51 320 503) \$
Subvention à recevoir – Financement	0 \$	0 \$
Taxe scolaire à recevoir	(307 955) \$	(237 755) \$
Débiteurs	(596 820) \$	(2 529 995) \$
Stocks destinés à la vente	(105 326) \$	0 \$
Autres actifs	0 \$	0 \$
Passifs		
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention	(40 009 823) \$	23 777 314 \$
Créditeurs et frais courus à payer	(22 837 955) \$	14 158 733 \$
Subvention d'investissement reportée	42 898 087 \$	36 144 765 \$
Revenus perçus d'avance	2 043 759 \$	(239 031) \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	(31 178 500) \$	2 605 618 \$
Passif au titre des sites contaminés	0 \$	0 \$
Autres passifs	19 199 966 \$	2 806 401 \$
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement		

Éléments n'affectant pas les liquidités

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de la période comprennent un montant de 411 412 \$ qui est inclus dans les créditeurs. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

16. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

Le centre de services scolaire est lié par des contrats de construction, de rénovation et de réaménagement de certaines écoles pour un montant résiduel totalisant 62 916 869 \$ (62 753 969 \$ au 30 juin 2023).

Le centre de services scolaire a signé des contrats de transport scolaire échéant en juin 2029. Au 30 juin 2024, les engagements totalisaient 149 227 150\$ (128 312 316 \$ au 30 juin 2023).

Le centre de services scolaire a signé des contrats de location de locaux, de photocopieurs et de location de glace dans des arénas échéant entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2034. Les déboursés futurs de ces contrats totalisent 31 034 902 \$ (24 431 425 \$ au 30 juin 2023).

Le centre de services scolaire a signé des contrats de surveillance et d'entretien des terrains et des immeubles échéants entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2029. Les déboursés futurs de ces contrats totalisent 5 362 650 \$ (4 805 235 \$ au 30 juin 2023).

Le centre de services scolaire a signé des contrats d'achats et d'entretien des systèmes informatiques pour un montant qui totalise 900 970 \$ (1 859 096 \$ au 30 juin 2023).

Obligations contractuelles avec des parties non apparentées

Échéancier	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et suivantes	TOTAL	2024 TOTAL
Contrats de location-exploitation	4 489 436 \$	4 436 405 \$	4 389 757 \$	3 927 341 \$	2 803 064 \$	10 988 899 \$	31 034 902 \$	20 680 487 \$
Autres	99 825 743 \$	37 348 067 \$	39 309 317 \$	41 438 821 \$	444 717 \$	40 973 \$	218 407 639 \$	99 367 444 \$
Total	104 315 179 \$	41 784 473 \$	43 699 074 \$	45 366 163 \$	3 247 782 \$	11 029 872 \$	249 442 542 \$	120 047 931 \$

Droits contractuels

Le centre de services scolaire a signé un protocole d'entente de location entre son Centre multisport et les villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée, échéant en novembre 2042. Les droits futurs de ces ententes totalisent 5 967 964 \$ (6 279 336 \$ au 30 juin 2023).

Droits contractuels avec des parties non apparentées

ÉCHÉANCIER	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et suivantes	TOTAL	2024 TOTAL
Contrats de location-exploitation	311 372 \$	311 372 \$	311 372 \$	311 372 \$	311 372 \$	4 411 104 \$	5 967 964 \$	311 372 \$

17. APPARENTÉS

Le centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du centre de services scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général du centre de services scolaire.

Le centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, le centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le centre de services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel pour le centre de services scolaire sont liés à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir.

Afin de réduire son risque de crédit, le centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du centre de services scolaire représente l'exposition maximale du centre de services scolaire au risque de crédit.

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. La dépréciation est enregistrée seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. Tous les débiteurs sont recouvrables dans les 30 jours suivant la fin d'exercice.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2024.

	2024	2023
Débiteurs		
Débiteurs non en souffrance	2 165 430 \$	1 494 867 \$
Débiteurs en souffrance		
30 jours à moins de 60 jours suivant la date de facturation	424 536 \$	296 981 \$
60 jours à moins 90 jours suivant la date de facturation	169 611 \$	181 822 \$
90 jours et plus	1 900 523 \$	2 025 036 \$
Sous-total	4 660 100 \$	3 998 706 \$
Moins la provision pour créances douteuses	408 058 \$	287 476 \$
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	4 252 042 \$	3 711 230 \$

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses sont comme suit :

	2024	2023
Solde au 1 ^{er} juillet	287 476 \$	211 052 \$
Perte de valeur comptabilisée au résultat	120 582 \$	76 424 \$
Solde au 30 juin	408 058 \$	287 476 \$

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs, le centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du centre de services scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2024	2024-2025	2025-2026 2026-2027	2027-2028 2028-2029	2029-2030 et suivantes	Total
Emprunts temporaires	20 511 845 \$	0 \$	0 \$	0 \$	20 511 845 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	41 786 161 \$	0 \$	0 \$	0 \$	41 786 161 \$
Dettes à long terme	40 584 127 \$	47 241 845 \$	116 163 605 \$	124 025 032 \$	328 014 609 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	15 034 370 \$	0 \$	0 \$	0 \$	15 034 370 \$

30 juin 2023	2023-2024	2024-2025 2025-2026	2026-2027 2027-2028	2028-2029 et suivantes	Total
Emprunts temporaires	60 521 668 \$	0 \$	0 \$	0 \$	60 521 668 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	46 477 208 \$	0 \$	0 \$	0 \$	46 477 208 \$
Dettes à long terme	31 543 796 \$	70 631 117 \$	83 417 087 \$	173 966 406 \$	359 558 406 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	12 533 690 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 533 690 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financiers fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, le centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que le centre de services scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année financière 2023 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES
Annexe A - Revenus - Exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023 (redressé)	Variation	
Subvention de fonctionnement et d'investissement du MEQ				
Subvention de fonctionnement - Jeunes - Adultes - FP	383 988 014 \$	329 100 548 \$	54 887 466 \$	17%
Subvention pour le service de la dette	10 421 744 \$	11 855 646 \$	(1 433 902) \$	(12%)
Subvention d'investissement	2 112 407 \$	13 873 410 \$	(11 761 003) \$	(85%)
Subvention pour le transport scolaire	20 544 646 \$	18 210 829 \$	2 333 817 \$	13%
Subventions de fonctionnement reportées	(1 658 004) \$	236 689 \$	(1 894 693) \$	(800%)
Autres subventions du Ministère	49 225 \$	41 985 \$	7 240 \$	17%
	415 458 032 \$	373 319 107 \$	42 138 925 \$	11%
Autres subventions et contributions				
Subvention du MTESS (FDMT) – Formation professionnelle	18 626 \$	123 154 \$	(104 528) \$	(85%)
Subvention du MTESS (FDMT) – Formation générale des adultes	172 699 \$	424 731 \$	(252 032) \$	(59%)
Subvention du gouvernement provincial	837 914 \$	750 791 \$	87 123 \$	12%
Subvention du gouvernement fédéral	195 375 \$	200 446 \$	(5 071) \$	(3%)
	1 224 614 \$	1 499 122 \$	(274 508) \$	(18%)
Taxe scolaire				
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	42 933 \$	43 973 \$	(1 040) \$	(2%)
Taxe scolaire – année scolaire	23 816 234 \$	22 882 003 \$	934 231 \$	4%
Taxe scolaire – années antérieures	157 578 \$	144 957 \$	12 621 \$	9%
	24 016 745 \$	23 070 933 \$	945 812 \$	4%
Droits de scolarité et frais de scolarisation				
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec (sans entente)	128 419 \$	19 159 \$	109 260 \$	570%
Autres frais de scolarisation – Effectif scolaire adulte	24 283 \$	20 983 \$	3 300 \$	16%
Revenus – Cours en formation professionnelle	350 \$	23 \$	327 \$	1407%
Revenus - Autres types de formations	1 309 780 \$	1 199 851 \$	109 929 \$	9%
	1 462 832 \$	1 240 016 \$	222 816 \$	18%
Ventes de biens et services				
Fournitures et matériel scolaire	2 754 542 \$	2 912 636 \$	(158 094) \$	(5%)
Surveillance et transport du midi	2 676 897 \$	2 190 372 \$	486 525 \$	22%
Service de garde	9 451 822 \$	9 690 706 \$	(238 884) \$	(2%)
Autres activités chargées aux usagers	4 835 914 \$	3 980 631 \$	855 283 \$	21%
Autres ventes de biens et services	605 850 \$	801 980 \$	(196 130) \$	(24%)
	20 325 025 \$	19 576 324 \$	748 701 \$	4%
Revenus divers				
Intérêts, pénalités et frais de retard	2 185 342 \$	1 737 466 \$	447 876 \$	26%
Location d'immeubles ou de biens meubles	1 007 048 \$	801 936 \$	205 112 \$	26%
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	463 727 \$	1 000 565 \$	(536 838) \$	(54%)
Terrains reçus à titre gratuit	190 200 \$	-	190 200 \$	0%
Publicité et commandites	64 144 \$	24 472 \$	39 672 \$	162%
Prêts de service	977 949 \$	1 105 157 \$	(127 208) \$	(12%)
	4 888 410 \$	4 669 596 \$	218 814 \$	5%
TOTAL DES REVENUS (avant l'amortis. de la subv. d'investissement reportée)	467 375 658 \$	423 375 098 \$	44 000 560 \$	10%

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

Annexe B - Charges par activité - Exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023 (redressé)	Variation	
Activités d'enseignement et de formation				
Éducation préscolaire	15 917 431 \$	16 180 183 \$	(262 752) \$	(2%)
Enseignement primaire	86 243 329 \$	89 286 626 \$	(3 043 297) \$	(3%)
Enseignement secondaire général	46 880 394 \$	47 931 287 \$	(1 050 893) \$	(2%)
Formation professionnelle	18 787 389 \$	14 379 546 \$	4 407 843 \$	31%
Enseignement particulier	18 729 742 \$	17 033 211 \$	1 696 531 \$	10%
Formation générale des adultes	4 771 935 \$	5 082 017 \$	(310 082) \$	(6%)
	191 330 220 \$	189 892 870 \$	1 437 350 \$	1%
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation				
Gestion des écoles et des centres	27 285 436 \$	26 160 150 \$	1 125 286 \$	4%
Moyens d'enseignement	8 374 733 \$	6 263 196 \$	2 111 537 \$	34%
Services complémentaires	44 196 438 \$	40 751 685 \$	3 444 753 \$	8%
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	17 252 211 \$	15 059 550 \$	2 192 661 \$	15%
Animation et développement pédagogique	5 792 358 \$	5 337 687 \$	454 671 \$	9%
Perf. du pers. enseign. et autre pers. de soutien à l'enseignement	1 667 558 \$	1 430 583 \$	236 975 \$	17%
Activités sportives, culturelles et sociales	7 850 327 \$	7 357 668 \$	492 659 \$	7%
	112 419 061 \$	102 360 519 \$	10 058 542 \$	10%
Services d'appoint				
Services alimentaires	493 \$	- \$	493 \$	0%
Transport scolaire	35 502 262 \$	31 957 935 \$	3 544 327 \$	11%
Service de garde	16 391 480 \$	16 060 636 \$	330 844 \$	2%
	51 894 235 \$	48 018 571 \$	3 875 664 \$	8%
Activités administratives				
Conseil d'administration et comités	80 491 \$	89 270 \$	(8 779) \$	(10%)
Gestion	12 784 616 \$	11 454 230 \$	1 330 385 \$	12%
Services corporatifs	3 871 318 \$	2 817 878 \$	1 053 440 \$	37%
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	722 865 \$	315 999 \$	406 866 \$	129%
	17 459 290 \$	14 677 377 \$	2 781 913 \$	19%

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES
Annexe B - Charges par activité - Exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023 (redressé)	Variation	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles				
Entretien et amortissement des biens meubles	5 631 175 \$	6 381 165 \$	(749 990) \$	(12%)
Conservation et amortissement des biens immeubles	24 508 457 \$	22 072 604 \$	2 435 853 \$	11%
Entretien ménager	10 920 412 \$	11 119 752 \$	(199 340) \$	(2%)
Consommation énergétique	4 944 896 \$	4 354 576 \$	590 319 \$	14%
Location d'immeubles	22 379 513 \$	4 615 810 \$	17 763 703 \$	385%
Protection et sécurité	451 260 \$	954 704 \$	(503 444) \$	(53%)
Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables	-	3 660 \$	(3 660) \$	(100%)
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	1 026 332 \$	2 796 478 \$	(1 770 145) \$	(63%)
	69 862 045 \$	52 298 749 \$	17 563 296 \$	34%
Activités connexes				
Financement	11 098 815 \$	12 463 636 \$	(1 364 822) \$	(11%)
Projets spéciaux	1 159 515 \$	716 722 \$	442 793 \$	62%
Rétroactivité	19 700 193 \$	7 367 646 \$	12 332 547 \$	167%
Droits de scolarité et ententes	23 790 \$	49 974 \$	(26 184) \$	(52%)
Variation des provisions	168 123 \$	134 695 \$	33 428 \$	25%
Prêts de services	918 319 \$	1 021 927 \$	(103 609) \$	(10%)
Autres activités connexes	422 303 \$	352 811 \$	69 492 \$	20%
	33 491 058 \$	22 107 413 \$	11 383 645 \$	51%
TOTAL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (avant charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux)	476 455 909 \$	429 355 499 \$	47 100 410 \$	11%

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2024



**Centre
de services scolaire
des Samares**

Québec 